Bordereau attestant l'exactitude des informations - MENDE - 4801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/07/2026 - 1309 - 2008 B 00099 - 507 608 925 - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Comptes Certifiés Conformes

Dépôt n° 2026/1309
le 20 JUIL. 2026
Greffe du Tribunal
de commerce de MENDE

SEML ABATTOIRS DU GEVAUDAN
ZA du Gévaudan
48100 ANTRENAS
Tel 0466320121
Fax 0466322293
N° agrément 48005001CE
Siret 507608925 RCS MENDE
TVA intra FR 22507608925

ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Rue de la Rovère

48000 MENDE

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 1011Z SIRET : 50760892500032

AGC CER LOZERE
27 AVENUE FOCH

Tél :0466656939

48000 MENDE

Comptes annuels

BILAN ACTIF PASSIF

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF

		Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles		4 580 288,58	4 908 387,03	-328 098,45	-6,68
Immobilisations financières		16 408,87	16 408,87		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**(II)**	**4 596 697,45**	**4 924 795,90**	**-328 098,45**	**-6,66**
Stocks et en-cours		85 660,45	85 222,46	437,99	0,51
Avances et acomptes versés sur commandes		1 500,72		1 500,72	
Créances Clients et comptes rattachés		172 316,72	146 163,75	26 152,97	17,89
Autres créances		206 721,45	53 187,76	153 533,69	288,66
Charges constatées d'avance		410,94	410,94		
Valeurs mobilières de placement		1 006 178,83	904 473,00	101 705,83	11,24
Disponibilités		330 033,28	342 231,89	-12 198,61	-3,56
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**(III)**	**1 802 822,39**	**1 531 689,80**	**271 132,59**	**17,70**
Comptes de régularisation	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	**(I + II + III + IV)**	**6 399 519,84**	**6 456 485,70**	**-56 965,86**	**-0,88**

PASSIF

Capital		2 614 000,00	2 614 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 773,89	8 773,89		
Écart de réévaluation et d'équivalence					
Réserves		11 308,81	11 308,81		
Report à nouveau		-449 967,96	-440 723,84	-9 244,12	-2,10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-43 075,10	-9 244,12	-33 830,98	-365,97
Subvention d'investissement		1 666 074,86	1 493 406,21	172 668,65	11,56
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**3 807 114,50**	**3 677 520,95**	**129 593,55**	**3,52**
Provisions	(II)				
Emprunts et dettes assimilées		1 896 613,55	2 119 512,52	-222 898,97	-10,52
Avances et acomptes reçus sur commendes en cours					
Fourrnisseurs et comptes rattachées		304 548,99	325 155,36	-20 606,37	-6,34
Autres dettes		369 926,20	334 296,87	35 629,33	10,66
Produits constatés d'avance		21 316,60		21 316,60	
TOTAL DES DETTES	**(III)**	**2 592 405,34**	**2 778 964,75**	**-186 559,41**	**-6,71**
Comptes de régularisation	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + I BIS + II + III + IV)**	**6 399 519,84**	**6 456 485,70**	**-56 965,86**	**-0,88**

COMPTE DE RÉSULTAT

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Montant net du chiffre d'affaires		2 662 866,47	2 561 248,38	101 618,09	3,97
Autres produits		153 695,76	56 162,00	97 533,76	173,67
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**2 816 562,23**	**2 617 410,38**	**199 151,85**	**7,61**
Charges d'exploitation					
Achats et autres charges externes		799 806,73	839 689,54	-39 882,81	-4,75
Impôts, taxes et versements assimilés		93 178,07	97 711,71	-4 533,64	-4,64
Salaires		1 137 594,08	1 069 193,49	68 400,59	6,40
Cotisations sociales		362 466,92	319 866,43	42 600,49	13,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		404 166,55	381 350,46	22 816,09	5,98
Dotations aux provisions					
Autres charges		6 171,57	1 135,55	5 036,02	443,49
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**2 803 383,92**	**2 708 947,18**	**94 436,74**	**3,49**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**13 178,31**	**-91 536,80**	**104 715,11**	**-100,00**
Quote-part de rés. sur opé. faites en commun	**(III)**				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		1 857,71	3 258,26	-1 400,55	-42,98
Autres intérêts et produits assimilés			19 000,00	-19 000,00	-100,00
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(IV)**	**1 857,71**	**22 258,26**	**-20 400,55**	**-91,65**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		318,41		318,41	
Intérêts et charges assimilées		57 792,71	64 077,63	-6 284,92	-9,81
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instr. de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(V)**	**58 111,12**	**64 077,63**	**-5 966,51**	**-9,31**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(IV-V)**	**-56 253,41**	**-41 819,37**	**-14 434,04**	**-34,52**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+/-III+IV-V)**	**-43 075,10**	**-133 356,17**	**90 281,07**	**67,70**
Produits exceptionnels	(VI)		124 240,69	-124 240,69	-100,00
Charges exceptionnelles	(VII)		128,64	-128,64	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VI-VII)**		**124 112,05**	**-124 112,05**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats	(VIII)				
Impôts sur les bénéfices	(IX)				
BÉNÉFICE OU PERTE	**(I-II+/-III+IV-V+VI-VII-VIII-IX)**	**-43 075,10**	**-9 244,12**	**-33 830,98**	**-365,97**

Annexe comptable

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	500,00		
TOTAL	**500,00**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	156 102,28		
Constructions sur sol propre	8 093 615,51		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	525 287,32		74 927,51
Matériel de bureau, informatique & mobilier	57 988,42		1 459,00
TOTAL	**8 832 993,53**		**76 386,51**
Immobilisations financières			
Autres participations	9 181,00		
Prêts et autres immobilisations financières	7 227,87		
TOTAL	**16 408,87**		
TOTAL GENERAL	**8 849 902,40**		**76 386,51**

Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			500,00	
TOTAL			**500,00**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			156 102,28	
Constructions sur sol propre			8 093 615,51	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		20 787,48	579 427,35	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 062,00	57 385,42	
TOTAL		**22 849,48**	**8 886 530,56**	
Immobilisations financières				
Autres participations			9 181,00	
Prêts et autres immobilisations financières			7 227,87	
TOTAL			**16 408,87**	
TOTAL GENERAL		**22 849,48**	**8 903 439,43**	

Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			500,00			500,00
TOTAL			**500,00**			**500,00**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			3 527 064,14	342 510,26		3 869 574,40
Inst. tech., mat. et out. industriels			353 623,04	55 810,99	20 787,48	388 646,55
Matériel de bureau, informatique			43 919,32	6 163,71	2 062,00	48 021,03
TOTAL			**3 924 606,50**	**404 484,96**	**22 849,48**	**4 306 241,98**
TOTAL GENERAL			**3 925 106,50**	**404 484,96**	**22 849,48**	**4 306 741,98**

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

ETAT DES CRÉANCES

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	7 227,87		7 227,87
Actif circulant			
Autres créances clients	172 316,72	172 316,72	
Personnel et comptes rattachés	12 850,00	12 850,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 536,18	18 536,18	
Divers	162 541,60	162 541,60	
Débiteurs divers	12 793,67	12 793,67	
Charges constatées d'avance	410,94	410,94	
TOTAL	**386 676,98**	**379 449,11**	**7 227,87**

ETAT DES DETTES

ABATGV - ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 896 613,55	207 304,69	690 253,06	999 055,80
Fournisseurs et comptes rattachés	304 548,99	304 548,99		
Personnel et comptes rattachés	175 383,15	175 383,15		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178 876,29	178 876,29		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 478,47	11 478,47		
Autres impôts et taxes assimilées	3 376,30	3 376,30		
Autres dettes	811,99	811,99		
Produits constatés d'avance	21 316,60	21 316,60		
TOTAL	**2 592 405,34**	**903 096,48**	**690 253,06**	**999 055,80**
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	222 784,60			

Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

ABATTOIRS DU GEVAUDAN
Société Anonyme d'Économie Mixte Locale
Au capital de 2 614 000,00 Euros
Siège social : Conseil Départemental
4, rue de la Rovère
48 000 Mende

507.608.925 R.C.S MENDE

Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 juin à 14h 30

Les actionnaires de la Société d'Économie Mixte « Abattoirs du Gévaudan » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Mende (Lozère), dans les locaux du Conseil Départemental, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre en date du 23 Mai 2025.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Jean Paul POURQUIER, préside la séance en qualité de Président Directeur Général.

Mr COULOMB Jean Marc, représentant de la Communauté de Communes du Gévaudan et Mr HO YOUNG Michel, actionnaire privé sont appelés comme scrutateurs.

Mme MOULIN Christine, représentant la Sarl BALEZ est désignée comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 25 090 actions sur les 26 140 composants le capital social, soit plus du quart des actions ayant droit au vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale constate que la société EXCO Clermont Ferrand, représentée par Mr VERDIER François, Commissaire aux comptes est absente, mais a été convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 2 Juin 2026.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les copies de lettres de convocation,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal,
- Les statuts de la société,
- La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés).
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales.

Le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Point de situation et perspectives d'évolution ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Juin 2025. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution - Approbation des comptes

« L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025 comportant le rapport d'activité, la présentation des comptes et le rapport aux associés, ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils lui ont été présentés ».

Deuxième résolution - Quitus aux administrateurs

« L'assemblée générale ordinaire donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2025».

Troisième résolution - Affectation du résultat

« Le résultat net de l'exercice s'élève à – 43 075.10 €. Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :100% en report à nouveau, soit – 43 075.10 €.

Quatrième résolution – Approbation des conventions réglementées

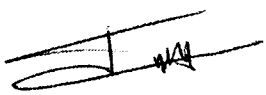
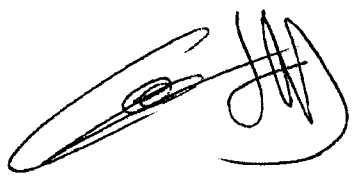
« L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, décide d'approuver les conventions mentionnées audit rapport. ».

Cinquième résolution - Formalités-Délégation de pouvoirs

« L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président	Les scrutateurs	Le secrétaire
		
POURQUIER Jean-Paul	COULOMB Jean-Marc HO YOUNG Michel	MOULIN Christine

EXCO

ABATTOIRS DU GEVAUDAN

Société anonyme d'économie mixte au capital de 2.614.000 €

Siège social : rue de la Rovère Conseil Général de Lozère

48000 MENDE

RCS MENDE 507 608 925

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. S.A.S. au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FERRAND – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

KRESTON GLOBAL

Aux actionnaires de la Société ABATTOIRS DU GEVAUDAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABATTOIRS DU GEVAUDAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion ne contient pas les informations prévues à l'article D. 441-6 en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juin 2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier
Mandataire social

